

Délibération n°

D_2023_06_24_53

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 14 juin 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **14 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Marlène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX – REQUALIFICATION DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Christine MEDIAVILLA, adjointe en charge de la vie scolaire, périscolaire, familiale et sociale

Dans le cadre du projet de requalification des cours du groupe scolaire, la commune a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet paysagiste ADP DUBOIS. Après validation de l'avant-projet définitif du projet, une procédure de consultation des entreprises à procédure adaptée a été lancée.

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la consultation de marché de travaux lancée le 24 avril 2023 pour une remise des offres le 22 mai 2023 à 12h00,

CONSIDERANT que le marché de travaux ne comprend qu'une seule tranche et est décomposé en deux lots : n°1 - Aménagements paysagers ; n°2 - Système de contrôle d'accès,

CONSIDERANT que 5 plis dématérialisés ont été réceptionnés : quatre entreprises pour le lot n° 1 et une entreprise pour le lot n°2,

CONSIDERANT la pondération suivante : 60 % prix et 40 % valeur technique,

Après le rapport d'analyse des offres qui a été confiée à la maîtrise d'œuvre ADP DUBOIS et après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 31 mai 2023 à 18h15, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT
1	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	TERIDEAL TARVEL 69747 GENAS	102 848.55 €
2	SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES	CDE SAS 74540 ALBY SUR CHERAN	8 870.20 €
TOTAL			111 718.75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de travaux de la requalification des cours du groupe scolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à exécuter les marchés,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2023.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023

Et de la publication le : 21/06/2023